

Guide à l'attention des parents ayant fait une demande d'inscription en crèche

Je suis sur la liste d'attente des crèches de Caluire-et-Cuire ...

...1-Que dois-je faire après m'être inscrit sur la liste d'attente des EAJE (crèches) ?

- Dans le mois qui suit mon inscription, je reçois un courrier officiel de la mairie confirmant mon inscription sur liste d'attente ;
- Je renvoie systématiquement les courriers de réactualisation de ma demande, en m'assurant qu'elle correspond toujours à mes attentes ;
- Tout au long de l'année, je peux contacter le service petite enfance, pour tout changement relatif à ma demande et à ma situation (personnelle, professionnelle,...) :

Service Petite Enfance

Hotel de ville
Place du Dr Dugoujon
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Standard : 04.78.29.01.90

Ou

Isabelle Duvignaud, Référente petite enfance - famille : 04.37.92.98.17

ou

petite-enfance@ville-caluire.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h00

...2-Comment mon inscription sur la liste est-elle étudiée ?

Lors des commissions d'admission, qui ont lieu au moins deux fois par an, selon :

- les critères de priorités définis par la Ville de Caluire-et-Cuire ;
- l'ancienneté de ma demande ;

...3-Comment fonctionnent les crèches de Caluire-et-Cuire ?

- **Les horaires** : 7h30-18h30 (18h00 le Vendredi).

Une exception toutefois :

- Crèche Les Galets du Rhône : 8h00 – 17h45 du lundi au vendredi / fermeture tous les mercredis et les vacances scolaires

- **Le personnel** constituant les équipes est pluridisciplinaire :

- des Agents d'entretien,
- des auxiliaires de crèches, détenteurs du CAP Petite Enfance,
- des auxiliaires de puériculture ,
- des éducatrices de jeunes enfants ,
- des infirmières,

- des infirmières puéricultrices,
- un médecin,
- des psychologues.

- **Les repas** : ils sont soit livrés par une société de restauration, soit confectionnés sur par la cuisine centrale .

Les menus proposés contiennent toutes les composantes alimentaires indispensables à l'équilibre nutritionnel des enfants : légumes, féculents, protéines, laitages et fruits.

Concernant plus particulièrement la viande, et au nom des principes de laïcité et de neutralité des services publics, aucun régime spécifique, ni aucune adaptation de menus ne sera proposé ni accepté au sein des crèches, et ceci quelque soit la considération culturelle ou religieuse de la famille.

Seule la viande de porc sera substituée.

L'allaitement maternel : il est possible sous certaines conditions strictes que vous trouverez sur le site de la ville.

www.ville-caluire.fr

Les allergies alimentaires seront prises en compte et devront faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI), validé par le médecin de crèche.

...4-Quels autres modes d'accueil existent sur la commune ?

- Micro-crèches et crèches privées, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Ville : www.ville-caluire.fr ;

- Assistantes maternelles indépendantes, dont la liste est consultable sur le site internet : www.grandlyon.com et mon-enfant.fr

- des auxiliaires parentales.

Le Relais d'accueil de la petite enfance est un service municipal qui peut vous renseigner et vous accompagner dans la recherche de votre mode de garde, ainsi que dans les démarches à réaliser (Caf, pajemploi, établissement d'un contrat....).

Vous pouvez prendre rendez-vous aux coordonnées suivantes :

RELAIS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pôle Famille (rez-de-chaussée)
Immeuble de la Combe Vernay
37 avenue Général de Gaulle
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Téléphone :04.37.92.92.32

relais@ville-caluire.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00

Mardi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Mercredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Jeudi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Vendredi 8h30 – 18h00 (journée continue)

Samedi : 8h30 – 12h30 (sur RDV uniquement)